

# BACCALAUREAT

## DE LA CLASSE D'AFFAIRES

Les élèves de la *classe d'affaires* qui veulent obtenir un diplôme de TENEUR DE LIVRES, doivent subir, au préalable, un examen écrit sur les matières enseignées dans cette classe. Cet examen a lieu dans le cours du mois d'avril.

Matières de l'examen, avec le nombre de points *maximum* alloués à chacune d'elles :

Tenue des livres.....	20	Traduction du français	15
Arithmétique .....	20	en anglais.....	15
Correspondance c o m - merciale en anglais... 15		Traduction de l'anglais en français.....	15
Correspondance c o m - merciale en français... 15		Dictée anglaise.....	15
Comptabilité des ban- ques .....	15	Dictée française.....	18
		Algèbre.....	10
		Mesurage.....	15
Droit commercial.....	10	Notions de physique,	
Galligraphie .....	15	de chimie, etc.....	10

Pour mériter le diplôme, les élèves doivent conserver les deux tiers de la somme totale des points alloués pour l'examen, et au moins le tiers dans chaque matière. L'élève qui n'aura été au-dessous du tiers que dans une matière, pourra concourir de nouveau